



FINANCES
PUBLIQUES

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGTR-FINANCES PUBLIQUES AU CSAL DU 13 NOVEMBRE 2025

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGTR-FINANCES PUBLIQUES AU CSAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On pensait avoir touché le fond, mais non !

Dans un rapport sur le projet de loi de finances 2026, un député LR, Philippe Juvin, propose carrément le gel des avancements automatiques des agents publics.

Cette mesure uniquement au sein de la fonction publique d'État ferait économiser 1,4 milliard d'euros. Devant l'Assemblée nationale, il a déclaré "qu'un gel des avancements automatiques d'échelons et de grades pourrait être envisagé pour limiter la dynamique salariale". En clair, il s'agit de suspendre pendant un an les tableaux d'avancement et les passages d'échelon ! Rappelons que cela fait déjà 15 ans que les passages d'échelon sont supposés compenser l'inflation alors qu'au départ, il s'agissait d'un déroulé de carrière récompensant l'expérience.

Or la situation salariale dans la Fonction publique est déjà désastreuse puisqu'avec le gel du point d'indice, nos rémunérations ont perdu 25 % en 20 ans.

Cette nouvelle attaque contre la Fonction publique de carrière et ses statuts est inacceptable !!!

D'autant plus que le 31 octobre, l'extrême centre et l'extrême droite ont voté contre la taxe Zucman qui proposait un impôt minimum de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros.

Ceux qui prétendent défendre la France qui se lève tôt et qui stigmatisent une partie de la population au motif de ses origines confirment ainsi leur allégeance aux intérêts des privilégiés au détriment de la justice fiscale et de l'intérêt général.

C'est une déclaration de guerre sociale contre l'ensemble du monde du travail, la jeunesse, les retraités, les privés d'emploi, les personnes malades, âgées ou encore en situation de handicap et encore et toujours contre l'administration des Finances dans son rôle de service public, économique et financiers.

Moins d'état social = moins d'agents aux Finances.

Dans ce contexte, la CGTR Finances publiques affirme clairement que la suspension de la réforme des retraites n'est qu'un décalage et qu'il faudra aller, de nouveau, chercher son abrogation par les mobilisations et les luttes.

De même, la CGT Finances affirme que la marchandisation de la protection sociale complémentaire poursuit 2 objectifs :

– >>> Le premier, c'est de transférer des cotisations, où chacun contribue selon ses moyens et chacun reçoit en fonction de ses besoins, vers une couverture assurantielle individuelle pour laquelle le patronat ne sera pas mis à contribution mais seulement les travailleuses et les travailleurs, lesquels verront forcément augmenter le montant de leurs primes d'assurances.

– >> Le second, c'est de permettre au grand capital de s'emparer de la manne mutualiste au profit d'actionnaires d'assurances mercantiles dont l'objet n'est pas l'économie sociale et solidaire mais la rémunération des fonds de pensions canadiens ou encore de fonds souverains singapouriens grâce à un système qui rend captifs les dizaines de milliers d'agents du ministère pour six ans.

Vous avez pu le constater, la CGTR Finances publiques ne s'est pas substituée à l'administration, défaillante, dans l'information des agents concernant la PSC. Pour nous, hors de question de se livrer à un service après-vente auprès des agents pour suppléer les assureurs ALAN ou GMF qui n'ont jamais eu l'intention d'avoir des correspondants locaux.

La CGTR Finances publiques a expliqué à nos collègues que l'on pouvait dire non à ALAN et ne s'est pas contentée d'orienter les agents entre les griffes de cet opérateur assurantiel à but lucratif ou d'en faire la publicité en distribuant des porte-cartes à son effigie.

C'est pourquoi la Fédération CGT Finances porte aujourd'hui la volonté de dénoncer l'accord PSC dans notre champ ministériel mais aussi Fonction Publique. C'est la condition nécessaire pour un engagement sur le long terme afin de faire avancer le droit de tous les agents en vue d'obtenir la meilleure couverture sociale possible et une participation plus importante (tant en santé qu'en prévoyance) de l'employeur. Pour la CGTR Finances publiques, les agents attendent autre chose que de se faire plumer par des start-ups spéculatives !

Surtout qu'à la DGFIP, la situation devient de plus en plus insupportable : plus de 30 000 emplois perdus depuis 2008, 550 suppressions encore prévues en 2026, 600 en 2027... notre administration exemplaire en charge de financer toutes les autres est exsangue.

C'est dans cette perspective que La Direction Générale met en place une nouvelle procédure de comptabilisation des emplois affectés sur les missions de la DGFIP, en supprimant l'actuel TAGERFIP (et les milliers d'emplois vacants à ce jour, comme par magie) et en lui substituant une comptabilisation des Equivalents Temps Plein (ETP) à un instant de référence. La DG trouve là la baguette magique permettant de faire disparaître des emplois vacants. Ce nouveau mode de calcul et de répartition des emplois permettra d'identifier des « surnombres » pour mieux justifier les suppressions d'emploi.

Nous ne sommes pas là pour faire de la co-gestion avec la direction pour les suppressions d'emploi. Nous les avons toujours dénoncées et combattues et nous continuerons à le faire.

La CGTR Finances Publiques réaffirme que le service public n'est pas une variable d'ajustement budgétaire.

Les revendications de la CGT sont claires :

- Augmentation des salaires, dans le privé comme dans le public.
- SMIC à 2 000 € brut, et indexation de tous les salaires sur l'inflation pour ne pas perdre en niveau de vie.
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Contrôle et conditionnement des aides publiques aux entreprises à des créations d'emploi et à des hausses de salaires.
- Mise en place d'une taxe plancher sur les ultra-riches : faire contribuer les 1 800 foyers qui détiennent plus de 100 millions d'euros de patrimoine.

Concernant le présent CSAL, aucun point n'est soumis pour avis, magnifique exemple de dialogue social vidé de son sens !

Les élus et l'expert au CSAL: Michaël JALMA, Thierry DONADIO, Renaud BRAVIN et Damien LHOMOND.